

Séance publique du 18 décembre 2000

Délibération n° 2000-6067

commission principale : domaine et administration générale

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Direction de la voirie (VTCN) - 8, rue Claudius Linossier - Extension des locaux - Avenant n° 1**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 décembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 25 janvier 2000, le conseil de la Communauté urbaine a approuvé le dossier de consultation des entrepreneurs relatif à l'extension des locaux de la subdivision de la direction de la voirie 8, rue Claudius Linossier à Lyon 4°.

Le 11 juillet 2000, un marché n° 000976L a été notifié, à la suite d'un appel d'offres ouvert, à l'entreprise Ciriani, marché unique à l'entreprise générale avec découpage en lots techniques, pour un montant de 802 054,85 F TTC.

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'extension, les travaux en sous-œuvre ont été modifiés (étude géotechnique des terrains) entraînant des fondations complémentaires et des renforts avec poutre en console et des renforts de plancher. Cette prestation s'élèverait à 129 985,69 F TTC.

Le marché initial de 802 054,89 F TTC serait augmenté de 129 985,69 F TTC pour atteindre 932 040,56 F TTC, soit 16,50 %, par voie d'avenant.

La commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable sur le dossier lors de sa réunion du 5 décembre 2000 ;

Vu ledit avenant ;

Vu sa délibération en date du 25 janvier 2000 ;

Vu le marché n° 000976L passé avec l'entreprise Ciriani et notifié le 11 juillet 2000 ;

Vu l'avis favorable de la commission permanente d'appel d'offres en date du 5 décembre 2000 ;

Ouï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer et à accomplir tous les actes y afférents.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 231 320 - fonction 822 - opération 0108 246.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,